

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD417

présenté par
Mme Couillard, rapporteure

ARTICLE 10

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« radiofréquences »

le mot :

« radiofréquence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel qui harmonise la rédaction des alinéas 6 et 9.